

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Avenant à la convention d'objectif pluripartite 2018 - 2019 - 2020 avec l'association
Lieux Publics, centre national des arts de la rue et de l'espace public .**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Etat, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille ont signé en 2018 une convention d'objectifs avec l'association Lieux Publics, centre national des arts de la rue et de l'espace public couvrant les années 2018, 2019 et 2020.

Les parties signataires de la convention s'entendaient pour soutenir les activités du centre national de création Lieux Publics dédié aux arts en espace public et dont le siège social est situé à Marseille.

Lieux Publics s'engageait, à son initiative et sous sa responsabilité, à participer par le biais de multiples actions à un meilleur aménagement culturel du territoire et à la promotion de propositions artistiques et culturelles qualitatives pour les divers publics, notamment les publics dits prioritaires du Département.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2020, le présent avenant a pour objectif d'allonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette modification implique la modification de l'article 2 de la convention initiale, le reste des articles demeurant inchangé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL